

6 761 1815

*Procès-verbal du Bureau de la Société Ecclésiastique de St. Michel,
tenue au presbytère de St. Charles, Rivière Boyer, le 6 Septem-
bre, 1815.*

LE six Septembre Mil-huit-cent-quinze, en conséquence d'une lettre circulaire du Secrétaire de la Société du vingt-quatre Juin, même année, écrite par ordre de Monseigneur le Président, convoquant les Procureurs pour tenir le même jour leur Bureau ordinaire au presbytère de St. Charles, Rivière Boyer, se sont assemblés au dit presbytère Monseigneur l'Evêque de Salde, Vice-Président, Messieurs Bedard, Desjardins, Perras, Doucet, Villade, Vézina, Rimbault, Pâquet et Maguire, en présence desquels le dit Seigneur Vice-Président, après lecture du Procès-verbal du dernier Bureau, tenu au presbytère de Québec, le premier Septembre Mil-huit-cent-treize, (le Bureau de Mil-huit-cent-quatorze n'ayant été compétent que pour la reddition des comptes par défaut de *quorum*, comme il appert par le Procès-verbal de même date) a exhibé la lettre circulaire de Monseigneur le Président du premier Septembre Mil-huit-cent-quatorze, qui informoit les dits Procureurs qu'ils avoient à leur disposition pour certaines bonnes œuvres désignées dans la dite circulaire, $\$ 244. 12. 7^3$ tiers de l'argent en caisse; que Mr. Verreau de St. Thomas demandoit à être déchargé de la fonction de Procureur, à raison de ses infirmités; que plusieurs MM. du Clergé se présentoient pour être admis comme membres, &c. Le dit Seigneur Vice-Président a exhibé ensuite les réponses à cette circulaire dont voici le résultat :

1° Que la somme de $\$ 4. 11. 97$ seroit allouée pour achever le paiement de la pension de l'Ecclésiastique Ecossois ci-devant au Séminaire de Québec.

2° Celle de $\$ 25$ continuée pour un an à Mr. Coyteux.

3° Celle de $\$ 35$ accordée à Mr. Duchouquet pour un an.

4° Celle de $\$ 45. 0. 2^4$ appliquée à la nouvelle Eglise du Fauxbourg St. Roch.

5° Celle de $\$ 135. 0. 87$ au Séminaire de Nicolet.

6° Que Mr. Verreau seroit déchargé de la fonction de Procureur et remplacé par Mr. De Boucherville.

7° Enfin que MM. Cadioux, Parent de Caraquet, Marcoux de Madwaska, Bélanger, Manseau, Madran, Besserer, Côté, Jean McDonell, et Frs. Marcoux seroient admis comme membres de la Société.

Le dit Seigneur Vice-Président a exhibé ensuite au Bureau les formules de MM. Frs. X. Demers, Bourget, Jacques Pâquien, Gaulin et Léprohon, lesquels ont été admis dans la Société.

Ayant été objecté contre la démission de Mr. Verreau et l'élection de Mr. De Boucherville à sa place comme Procureur, il a été résolu :

1° Que vû que l'article troisième du Bureau de Mil-huit-cent-neuf, en vertu duquel cette élection avoit été faite, étoit susceptible d'une double interprétation, désormais il devra être entendu qu'un Procureur démis volontairement et dont la démission aura été acceptée par les autres Procureurs, sera remplacé de fait par celui des membres qui aura réuni le plus de suffrages, après les Procureurs élus dans l'élection précédente, sans qu'il soit besoin d'en proposer la nomination aux Procureurs.